

LA FLEXISÉCURITÉ OU LE MODÈLE DANOIS : POUR SORTIR DE LA CRISE MANUFACTURIÈRE

Revue internationale sur le travail et la société

Jean-Claude Bernatchez¹

Année : 2010

Volume : 8

Numéro : 2

Pages : 116-133

ISSN : 1705-6616

Sujets : Flexisécurité, modèle danois, crise, secteur manufacturier

Résumé

Le modèle danois de relations industrielles amalgame la flexibilité productive des entreprises avec une sécurité sociale imposante. Cela se traduit notamment par un régime où des taxes élevées s'insèrent dans un cadre sophistiqué de redistribution de la richesse. Par exemple, la flexisécurité autorise le versement de prestations d'assurances emploi pouvant couvrir quatre années de chômage. Le modèle danois révèle ainsi une longue tradition de dialogue social laissant transparaître une culture de compromis bien ancrée au niveau des acteurs sociaux.

¹ Jean-C. Bernatchez est professeur titulaire à l'Université du Québec à Trois-Rivières et directeur du DESS en relations de travail de la même université. Il est en outre chercheur associé au Centre d'étude et de recherche en gestion des organisations et des relations sociales « CERGORS » de l'Université de Paris 1 Panthéon Sorbonne.

INTRODUCTION

La flexisécurité comprend deux éléments : le premier concerne la flexibilité que toute entreprise a besoin pour réaliser ses objectifs d'affaires ; le second est lié à la sécurité que tout travailleur a droit lorsqu'il est affecté par une décision d'affaire qui réduit ou élimine sa capacité de travail. La flexisécurité fonctionne déjà dans quelques pays prospères spécialement au Danemark dont il sera question subséquemment. Évidemment, l'expression « flexibilité » ne signifie pas que l'entreprise peut faire n'importe quoi au nom de son projet d'affaires. Elle exerce son pouvoir dans le respect de la convention collective de travail, laquelle demeure un outil de référence incontournable. Il s'agit alors de mettre en place un cadre légal qui donne au travail humain la place qu'il mérite dans la société. Comparé à bon nombre de pays dont certains plus prospères que lui, le Canada et par conséquent, le Québec, n'offre pas les garanties légales propres à protéger adéquatement les travailleurs en matière de reconversion industrielle.

Qui dit insécurité, dit pauvreté appréhendée. C'est précisément ce que le Danemark, un pays prospère à l'échelle de développement humain « IDH »² ; il fait le quinzième rang sur près de 200 pays, a réussi à éviter, en appliquant un principe de flexisécurité. Comme le Canada, incluant le Québec, est encore plus prospère que le Danemark à l'IDH ; il fait le sixième rang, il peut donc faire mieux que maintenant au plan de la sécurité des travailleurs et cela de diverses façons :

- En améliorant la durée de la prestation de chômage ;
- En adoptant un régime minimal de retraite plus convenable accessible à un âge moins élevé ;
- En se dotant de politiques de reconversion industrielle à la hauteur des défis propres à une société postindustrielle ;
- En donnant aux travailleurs victimes des fermetures d'entreprises un meilleur accès à la requalification ;
- En impliquant davantage les acteurs sociaux dont le syndicalisme dans la gestion des leviers précités.

² Organisation des Nations Unies, Rapport mondial sur le développement humain 2006, Indicateur de développement humain 2006, 132p. Voir aussi Immigration Québec au lien suivant : <http://www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/fr/avantages/societe-valeurs/population-demographie/indice-developpement.html>

Voilà le sens fondamental du présent document de travail dont le rôle est d'initier une réflexion visant à soutenir la Fédération des travailleurs du Québec « FTQ » dans la réalisation de sa mission sous l'angle de la flexisécurité.

L'objectif central du présent document est de présenter le modèle Danois de flexisécurité afin de faire ressortir la nécessité de faire évoluer la société québécoise et canadienne à cet égard. Le caractère préliminaire du présent document postule la réalisation d'une recherche plus approfondie afin de tracer la voie à une démarche innovante visant à faire évoluer le modèle québécois au plan de la flexisécurité.

L'ÉCONOMIE DU DANEMARK

Le Danemark se compare au Québec de plusieurs façons soit une culture distincte, un caractère nordique, l'accès à un marché continental et une tradition économique appuyée sur les richesses naturelles. Le Danemark³ a une économie de marché moderne. Le niveau de vie est élevé, la couronne danoise étant stable car liée à l'euro (1 € = 7,42 DKK). L'économie dépend du commerce extérieur et le pays exporte principalement des produits alimentaires (porc, poisson, céréales) et des produits manufacturés grâce à une industrie spécialisée dynamique. Plusieurs entreprises danoises ont ainsi acquis une notoriété mondiale sur des niches spécialisées en forte croissance (bière, chaînes haute fidélité, fenêtres de toit, éoliennes, composants pour le chauffage et la climatisation, transport maritime, jouet, etc.). Très dépendant du commerce extérieur en raison de la taille de son propre marché, le pays tire une partie importante de sa croissance de ses exportations (32% de son PIB), concentrées sur certains produits, notamment produits pharmaceutiques, biens d'équipements industriels, mais aussi pétrole et gaz naturel. Dépourvu de ressources énergétique hydrauliques et nucléaires, le Danemark s'est résolument tourné vers l'éolien en mettant en place un parc considérable d'éoliennes sur terre et sur mer, qui répond bon an mal an à 10 % des besoins électriques du pays. Le différentiel des besoins provient de

³ Les données sur le Danemark de ce paragraphe sont tirées du dictionnaire Wikipédia. Vérification additionnelle souhaitable.

centrales thermiques et d'importations principalement de Suède. Le Danemark ne participe pas à l'euro car les Danois ont rejeté cette proposition par un référendum de septembre 2000. Avec le Royaume-Uni, c'est le seul État de l'Union européenne avoir signé avec les autres États membres une clause d'*opting-out* en matière de monnaie unique, ce qui lui permettra, le cas échéant, de rester indéfiniment en dehors de la zone-euro. Le fonctionnement du marché du travail se caractérise par un système dit de flexisécurité.

L'ÉCONOMIE DU CANADA

Le Canada⁴ est l'une des nations les plus riches du monde, un membre de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et du Groupe des huit (G8). Le Canada est une économie de marché avec légèrement plus d'interventions gouvernementales que les États-Unis d'Amérique, mais beaucoup moins que la plupart des pays d'Europe. Le Canada eut historiquement un produit intérieur brut (PIB) *per capita* plus faible que celui de son voisin du sud — bien que la richesse soit plus équitablement distribuée, mais plus élevée que les grandes économies d'Europe occidentale. Pendant la dernière décennie, après une période d'effervescence économique, l'économie canadienne grandit rapidement avec un faible taux de chômage et de grands surplus budgétaires au gouvernement fédéral. Aujourd'hui, le Canada ressemble fortement aux États-Unis quant à son orientation-marché dans son système économique, à ses moyens de production, et à son haut niveau de vie. Alors qu'en octobre 2007, le taux de chômage national du Canada était à son plus bas depuis 1974, se chiffrant ainsi à 5,8%, les taux de chômage provinciaux variaient entre 3,6% et 13,6%.

Au cours du XX^e siècle, l'impressionnante croissance des secteurs manufacturiers, miniers et des services transforme la nation d'une économie largement rurale à une économie principalement industrielle et urbaine. Tout comme les autres nations modernes et industrialisées, l'économie canadienne est dominée par l'industrie des services, laquelle emploie environ les trois quarts des Canadiens. Cependant, le Canada est, contrairement aux pays industrialisés, exceptionnel quant à l'importance qu'a le secteur primaire dans son économie, avec deux de ses plus importantes industries, le pétrole et le bois d'œuvre.

⁴ Les trois paragraphes suivants sont tirés du dictionnaire Wikipédia. Vérification additionnelle souhaitable.

À l'inverse de la plupart des nations développées, le Canada est un exportateur net d'énergie. Le Canada a de vastes réserves de gaz naturel sur la côte est, et de grandes ressources de gaz et de pétrole principalement situées en Alberta, en Colombie-Britannique et en Saskatchewan. Les grandes étendues de sables bitumineux dans la région d'Athabasca placent le Canada au deuxième rang des pays producteurs de pétrole. En Colombie-Britannique, au Manitoba, en Ontario, au Québec et à Terre-Neuve-et-Labrador se trouve une source d'énergie abondante avec la puissance hydroélectrique à faible coût, qui est une énergie renouvelable.

Le Canada est l'un des fournisseurs les plus importants du monde en produits agricoles, avec la région des Prairies, qui est l'un des plus grands fournisseurs de blé et céréales grâce à la Commission canadienne du blé. Le Canada est le deuxième producteur de diamants au monde, le plus grand producteur de zinc et d'uranium, et un chef de file dans plusieurs autres ressources naturelles telles que l'or, le nickel, l'aluminium et le plomb. Plusieurs des villes, pour ne pas dire toutes les villes de la région nordique du pays, où l'agriculture est difficile, subsistent grâce à une mine tout près ou à une source de bois d'œuvre. Le Canada a aussi un imposant secteur manufacturier concentré principalement dans le sud de l'Ontario, avec un important tissu industriel de l'automobile, et au Québec, avec un fort réseau d'industries aérospatiales.

En partie le résultat de son important secteur primaire, le Canada est hautement dépendant du commerce international, spécialement le commerce avec les États-Unis. L'Accord de libre-échange (ALE) de 1989, avec ce dernier, et l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) de 1994, qui inclut le Mexique, déclenchent une impressionnante croissance de l'intégration commerciale et économique du Canada avec les États-Unis. Mis à part le ralentissement économique de 2001 qui n'a techniquement pas été considéré comme une récession puisqu'il a duré moins de deux trimestres consécutifs, le Canada n'a pas connu de récession depuis 1991, et maintient dans l'ensemble la meilleure performance économique du Groupe des huit (G8).

LE RÔLE DU SYNDICALISME DANS LA PROTECTION SOCIALE

Si le Canada avait choisi d'impliquer le syndicalisme dans la gestion de Caisse d'assurance chômage, le surplus de ladite Caisse n'aurait sûrement pas été dévié vers la réduction de la dette

publique canadienne. Par conséquent, la période d'accès aux prestations de chômage se rapprocherait davantage de celle observable dans des pays comme la Belgique ou le Danemark. Cela donnerait assurément un meilleur temps pour requalifier les travailleurs vers d'autres emplois tout en fournissant de meilleurs outils de reconversion industrielle.

UN RÉGIME DE RETRAITE PLUS CONVENABLE QU'AU CANADA

En outre, si les Canadiens et les Québécois avaient droit à un régime de retraite universelle accordant la retraite à un âge moins avancé comme dans plusieurs pays d'Europe occidentale, les plans de redressement des entreprises présenteraient un caractère plus tolérable. Imaginons le travailleur québécois ayant droit à la retraite à soixante ans et bénéficiant d'une prestation de chômage de quatre années. Dans un tel contexte, il serait possible, lors d'une réduction de main-d'œuvre, de choisir, par exemple, de fermer les postes des travailleurs plus âgés en évitant de remercer les jeunes selon le principe du dernier rentré, premier sorti « last in, first out ». Parions que, dans ce contexte, les jeunes auraient une meilleure perception du syndicalisme. Au-delà de cela, la société québécoise ne s'en porterait que mieux. En clair, les Québécois ont généralement droit à une retraite trop tardive avec des prestations trop faibles.

UNE FLEXISÉCURITÉ SOUVENT CITÉE EN EXEMPLE

La flexisécurité est devenue une forme d'idéal chez plusieurs pays européens⁵, synonyme de défi à relever en vue de créer de la prospérité tout en améliorant la condition des travailleurs. En effet, le fait qu'une plus grande flexibilité puisse être le moyen de diminuer le chômage tout en préservant le bien être des salariés est de nature à assurer le développement des entreprises.

Dans le contexte présent, le Québec banalise les restructurations et les fermetures d'entreprises. Les Québécois touchés sont mal reclassés alors que la flexisécurité serait susceptible de faciliter

⁵ Voir le Journal en ligne **l'Expansion** au lien suivant http://www.lexpansion.com/economie/flexisecurite_26517.html ou le livre de Peter Auer et Bernard Gazier « L'introuvable sécurité de l'emploi », Flammarion, 2006, 194p.

les transitions professionnelles⁶. Au-delà d'un idéal souhaité, la flexisécurité redonnerait logiquement au syndicalisme la place qu'il mérite dans la construction de la prospérité. Si la flexisécurité fonctionne en Europe du nord, il faudrait au moins envisager la faisabilité de son implantation en Amérique du nord spécialement au Québec.

Aujourd'hui le pays devenu l'incarnation de cette flexisécurité n'est autre que le plus petit des pays scandinaves : le Danemark⁷. Ce pays fait d'ailleurs régulièrement l'objet d'éloges à l'instar des pays du nord de l'Europe au plan du développement social⁸. La flexisécurité danoise constitue une source d'inspiration privilégiée pour mettre en place des solutions novatrices, reposant sur un compromis entre une politique du marché du travail plus fluide et la sécurité des individus. Une telle réussite mérite une attention toute particulière spécialement dans la perspective d'en tirer le meilleur pour le Québec qui a déjà fait preuve d'une grande capacité innovante au plan social par rapport à ses voisins du sud soit les Etats-Unis d'Amérique.

Comment un pays de 5,4 millions d'habitants comme le Danemark, et dont la population active n'excède guère 2,8 millions de personnes, peut-il afficher des succès industriels et technologiques aussi connus et diversifiés que Lego, Maersk, Bang et Olufsen ou Velux ? On pourrait dire aussi la même chose du Québec à jeter un regard du côté du Mouvement Desjardins, de Bombardier ou de Cascades. Les deux territoires, le Danemark et le Québec, ont d'ores et déjà prouvé leur potentiel innovant.

UN PAYS OÙ LE SYNDICALISME EST EFFICACE

Le Danemark est grandement syndicalisé. Son taux de syndicalisation excède 80%⁹. Dans ce contexte, il a mené une politique de réduction drastique de sa dette publique. Il est présentement en excédent budgétaire, tout en ayant ramené son taux de chômage de 12% de la population

⁶ Kaisergruber Danielle, Flexisécurité : l'invention des transitions professionnelles, Éditions Anact, Paris, 2006, 135p.

⁷ <http://www.ifrap.org/emploi/miracledanois.htm>

⁸ Voir le lien suivant : <http://nouvellesdunord.blogspot.com/archive/2007/07/08/sur-la-flexicurite-au-danemark.html>

⁹ Voir l'étude du professeur Matisse de l'Université de Sorbonne, http://matisse.univ-paris1.fr/doc2/AES_RS_0306.pdf . En 2003, le taux de syndicalisation danois était de 87.5%

active, au milieu des années 1990, à 5% en 2002 (3,8% en 2006) ¹⁰? En outre, le Danemark est parvenu à stabiliser un niveau élevé de garanties sociales, un dialogue soutenu des acteurs sociaux et une flexibilité des âges de départ en retraite. Il a réalisé cela dans un cadre d'économie de marché et de libéralisme économique.

C'est dans ce contexte de protection syndicale que l'expansion économique danoise s'est développée. Finalement, un taux d'imposition fiscale juxtaposé à une densité syndicale élevée, fournit, à l'État danois, les moyens de redistribuer la richesse. S'ajoute une capacité proactive en matière de relocalisation d'entreprises et de requalification de la main-d'œuvre. Voilà le contexte dans lequel est née la flexisécurité danoise.

LA FLEXISÉCURITÉ : FAIRE CONVERGER DES INTÉRÊTS EN APPARENCE DIVERGENTS

Selon Thor Pedersen¹¹, ex-Ministre des Finances du Danemark, la flexisécurité consiste à coupler une grande flexibilité sur le marché du travail pour embaucher et licencier, avec une protection sociale élevée et un système d'insertion et de formation pour les demandeurs d'emploi. De ce couplage entre les intérêts des employeurs et des travailleurs naît le socle de la relation d'équilibre entre flexibilité et sécurité. La nature des relations employeurs-employés ne se définit plus alors comme un conflit d'intérêts mais plutôt comme une situation « gagnant-gagnant ».

La flexisécurité n'est pas assimilable à une dérégulation du marché du travail. Le développement de l'État et du marché du travail danois ont conduit à un modèle de flexisécurité combinant une

¹⁰ Per Kongshoj Madsen, **Le triangle d'or de la flexisécurité**, tiré de « Politique de marché du travail active et flexibilité : amis ou ennemis : quelques observations basées sur le cas du Danemark », Organisation internationale du travail « OIT », 2002

¹¹ 1 Extrait du rapport d'information pour l'Assemblée nationale sur le marché de l'emploi au Danemark- numéro 1913, Novembre 2004, p5. <http://www.assemblee-nationale.fr/12/pdf> 1

flexibilité numérique externe (licenciement facilité), une large couverture sociale et une grande sécurité de l'emploi issue d'un marché du travail actif¹².

DES SYSTÈMES SOCIAUX ADAPTÉS À UN CONTEXTE ÉCONOMIQUE TURBULENT

L'assurance chômage danoise est partiellement financée par des cotisations salariales et patronales. Bien qu'il s'agisse d'une assurance volontaire, l'employeur est tenu d'y contribuer¹³. Comme ces contributions sont insuffisantes, des fonds publics comblent le déficit. Les chômeurs couverts par une assurance chômage touchent une indemnité égale à 90% de leur rémunération des treize dernières semaines d'activité. Depuis le 1er janvier 1994¹⁴, il existe une nouvelle méthode de financement de la protection sociale. À cet effet, une cotisation sociale obligatoire pour tous les travailleurs, salariés ou non, a été instituée à l'instar du Canada. Les garanties lors d'une perte d'emploi au Danemark diffèrent toutefois largement des garanties accessibles au Canada.

Le système d'indemnisation du chômage, fidèle au principe d'universalisme de l'État danois, offre une couverture quasi universelle aux citoyens danois. Il donne droit à une allocation divisée en deux périodes soit une période d'indemnisation d'un an et une seconde période d'activation de trois ans ; ce n'est que pendant cette deuxième période que des obligations sont mises à la charge des chômeurs. La période d'indemnisation d'un an, qui n'engage le salarié qu'à des obligations purement déclaratives, n'incite donc pas celui-ci à reprendre un emploi, compte tenu du montant élevé des indemnités qu'il perçoit. En clair, si la première période de chômage est passive sous l'angle du travailleur ; la seconde est active.

¹² Per Kongshoj Madsen, *An overview of the Danish system of flexisecurity* dans « The Danish road to flexisecurity : where are we ? and how did we get there ? », Novembre 2004

¹³ <http://www.senat.fr/lc/lc10/lc102.html>

¹⁴ Per Kongshoj Madsen, *An overview of the Danish system of flexisecurity* dans « The Danish road to flexisecurity : where are we ? and how did we get there ? », Novembre 2004

L'ouverture du droit aux indemnités de chômage suppose que quelques conditions soient remplies. Les plus importantes sont les suivantes¹⁵ :

- L'affiliation préalable pendant un an à une caisse d'assurance-chômage agréée par l'État.
- Une durée antérieure de travail salarié pendant une période correspondant globalement à la durée d'un travail à temps plein normal pour la profession pendant au moins 52 semaines au cours des trois dernières années, ou pour son propre compte pendant une période identique.
- L'inscription à l'Agence nationale pour l'emploi.

UNE POLITIQUE ACTIVE DE RETOUR À L'EMPLOI

Le chômeur danois est soumis à un certain nombre d'obligations durant cette période d'activation. Par exemple, il est tenu soit de suivre un programme qui consiste notamment soit de participer à des politiques actives d'offre d'emploi, soit d'entamer une reconversion professionnelle, soit de reprendre un travail correspondant à sa qualification. À défaut, l'allocation est réduite de moitié. Par conséquent, le système danois est incitatif, dans un premier temps, à la recherche d'un travail par soi-même. Après la formation, dans le délai d'un an, ou par une activation, 58% des chômeurs retrouvent un emploi. Cependant, des difficultés de recrutement existent pour des travaux pénibles ou peu qualifiés, pour le secteur public à bas niveau de salaire, et pour la population immigrée. Un chômeur qui, au terme de la période de trois (3) ans d'activation, n'a pas retrouvé d'emploi, perd ses droits aux prestations de chômage.

UNE LOGIQUE DE CONSENSUS

Le modèle de flexisécurité danois repose sur trois piliers :

- une forme spécifique d'État centrée sur la redistribution de la richesse ;

¹⁵ Opus citation, Per Kongshoj Madsen, Novembre 2004,

- une logique de consensus entre les partenaires sociaux où les enjeux de négociation sont distribués aux échelles locale, régionale et nationale selon une approche dite « à la carte » ;
- Un marché du travail fondé sur une tradition d'achat des produits nationaux et l'accès à un vaste marché européen de proximité.

LE SYSTÈME ÉTATIQUE DANOIS

Le système étatique danois est avant tout fondé sur la volonté d'établir un système de redistribution des ressources qui sert à combler les déficiences du marché. Il répond à deux principes majeurs :

- celui d'universalité, impliquant que tous les citoyens sont éligibles au même niveau pour bénéficier de droits sociaux, éducatifs, du logement, de la santé,
- celui de compensation, accordant notamment de l'importance à la marginalité comme par exemple le droit aux personnes handicapées de bénéficier d'aides financières adaptées à leur condition.

A ces principes s'ajoutent l'existence d'un système général de taxes pour financer les dépenses de l'État, et un fort taux de syndicalisation au sein de la population. Mais le Danemark a aussi développé des caractéristiques propres. Ainsi, l'État Danois est fortement dépendant de l'impôt sur le revenu pour financer le secteur public, les contributions sociales jouant un rôle mineur. En matière de marché du travail, l'État joue un rôle subsidiaire : il n'est pas le garant juridique du fonctionnement du marché du travail ; il existe une longue tradition de faible niveau d'intervention de l'État danois en ce domaine. Enfin, il faut souligner que le Danemark s'inscrit dans une logique de marché libérale et conduit sa politique économique en conséquence.

Toutefois, le modèle étatique danois connaît également des problèmes internes¹⁶ :

¹⁶ International Labour Organization, « ILO », Report, *Denmark : flexibility, security and labour market success*, 1999, Country Employment Policy Review, p 9

- Le poids des impôts conduit à l'évasion fiscale, encourage l'économie parallèle, et les critiques des citoyens sur la lourdeur des taxes sont à chaque élection un enjeu électoral.
- La population adulte recevant les transferts de revenus publics et se les partageant est de plus en plus importante, ce qui pose de nouveaux défis à long terme.
- Enfin, face à la population vieillissante, le modèle danois doit se réformer pour éviter l'augmentation continue des coûts de l'État.

La version danoise du modèle scandinave repose sur une dualité fondamentale dans la mesure où il combine un large secteur public, responsable de la production de la majorité des services comme la santé ou l'éducation, avec une attitude plutôt libérale liée au fonctionnement de l'économie de marché. L'objectif de distribution de la richesse transite donc par un système extensif de transferts de revenus¹⁷.

UNE LOGIQUE DE CONSENSUS

Les pouvoirs publics sont les grands absents du système danois : la fixation des règles est, pour l'essentiel, le fait d'une convention collective centrale dont la durée est en principe triennale : l'essentiel du droit du travail au Danemark, au sens classique du terme, est le fait d'accords entre employeurs et salariés, librement consentis, selon un principe de négociation où les parties définissent la portée de la négociation collective à divers niveaux comme mentionnés précédemment soit les niveaux local, régional et national pour l'ensemble des secteurs industriels.

Les différentes conventions collectives sont négociées entre le syndicalisme et le patronat ont un rôle central dans la détermination des règles de flexisécurité. La négociation entre les partenaires sociaux est source d'accords obtenus dans une logique de consensus et non d'affrontement¹⁸.

¹⁷ <http://www.siswo.uva.nl>

¹⁸ <http://www.ilo.org/>

UN MODÈLE À CERTAINS ÉGARDS PARADOXAL

Le modèle danois constitue un paradoxe dans la mesure où il combine un libéralisme en matière de marché du travail avec un système largement redistributif et égalitariste. Cependant, ce modèle, si unique soit-il, possède ses limites propres. Par exemple, à l'instar des pays occidentaux, il n'offre pas une protection considérée comme suffisante face aux contraintes liées à la mondialisation.

CONTRAINTES À MOYEN TERME

Le système danois doit faire face à un certain nombre de contraintes à moyen terme dont les suivantes :

- Le vieillissement de la population. D'ici à l'an 2040, à l'instar du Canada, plus d'un adulte sur quatre aura plus de 65 ans, d'où une augmentation de la charge induite par le poids des retraites et une diminution des cotisations alimentant le système ;
- La faiblesse des taux d'activité des immigrants. Cette main-d'œuvre souvent peu qualifiée, moins exigeante en termes de salaire, avec de fortes difficultés d'intégration peut être conduite à entrer dans les mécanismes de garanties de revenus sans activement rechercher un emploi ;
- L'entrée plus tardive des jeunes sur le marché du travail et l'existence de situations intermédiaires ;
- La nécessité d'un taux d'activité élevé de la population en âge de travailler afin de maintenir le financement du système social sans augmenter la fiscalité. Or, environ un quart de la population en âge de travailler n'exerce pas d'emploi et bénéficie, sous une forme ou sous une autre, d'une assistance publique (chômage, remise en activité anticipée, congé de maternité, études, ...) ce qui risque de mettre en danger l'équilibre économique ;
- L'importante rotation sur le marché du travail, qui a pour conséquence que les employeurs sont moins enclins à financer des formations de perfectionnement, dans la

mesure où ils ne savent pas combien de temps ils pourront garder leur personnel¹⁹. Or, le fait de pouvoir disposer d'une main-d'œuvre convenablement qualifiée est l'une des conditions du bon fonctionnement du système danois de flexisécurité.

Tous ces éléments ne sont pas à mettre sur le même plan. La démographie constitue le problème le plus préoccupant en raison du nombre croissant de retraités. Toutefois, tant et aussi longtemps que le niveau d'activité économique demeure fort, le système paraît en définitive assez équilibré. La pérennité du système semble principalement liée au taux de chômage. Si celui-ci venait à augmenter, le système actuel d'indemnisation, basé sur une importante demande de travail, serait soumis à de fortes tensions, et sa survie ne serait pas garantie en l'absence de croissance économique.

LE MODÈLE DANOIS EST-IL TRANSPOSABLE ?

La question de savoir dans quelle mesure le modèle danois de flexisécurité est transposable est une question difficile²⁰. Le modèle danois forme un tout, dont la forme actuelle est le résultat d'un long processus historique et qui est caractérisé par une adaptation particulière des différents éléments de la structure économique, sociale et politique :

- Une structure industrielle comportant de nombreuses petites et moyennes entreprises ;
- Un système d'indemnisation généreux du chômage ;
- Un État qui s'appuie sur un mode fortement redistributif de la richesse, lequel mode est généralement accepté ;
- Un système public d'éducation et de formation performant et très développé ;
- Un dialogue social avec des partenaires sociaux de toutes tendances politiques qui tiennent compte au mieux des conditions du marché du travail.

¹⁹ 10 Extrait d'avis d'initiative, **Flexicurité : le cas du Danemark**, Comité économique et social européen, ECO/167, Bruxelles, 2003

²⁰ Voir le site du Gouvernement de France au Magasine en ligne Vie publique. Diverses études sont accessibles via ce site. Plus précisément, voir le lien suivant : <http://www.vie-publique.fr/actualite/alaune/emploi-protection-sociale-modele-danois.html>

On ne saurait affirmer que le modèle danois est transposable au Québec sans procéder à une recherche appliquée sur le sujet. Il est probable que sans l'être complètement, plusieurs de ses principes ou des ses composantes sont éminemment pertinentes pour le Québec. En effet, malgré le désarroi actuel du secteur manufacturier, le Québec demeure le territoire, le plus partenariale d'Amérique du Nord. Au plan de la sociale démocratie, le Québec a certes perdu du terrain au cours des deux dernières décennies, mais il demeure toujours un État relativement avancé au plan du fonctionnement de son triangle d'or soit le syndicalisme, le patronat et l'État. Les organismes de concertation et son caractère original demeurent relativement intacts. Il faut donc songer à construire sur les bases actuelles afin d'être mieux en mesure de surmonter les exigences d'une société québécoise qui se métamorphose.

CONCLUSION

La force du principe de la flexisécurité est de concilier le paradoxe de la flexibilité entrepreneuriale à la sécurité des citoyens d'une société. En effet, il est d'ores et déjà démontré que la flexibilité sans sécurité, et vice versa, ne peut mener loin. Comme la flexisécurité semble faire partie de la réussite danoise, une recherche s'impose en trois temps :

1. D'abord, vérifier le contenu du modèle danois de flexisécurité ;
2. Saisir en quoi le modèle danois de flexisécurité peut s'avérer utile pour le Québec spécialement dans le secteur manufacturier ;
3. Selon les résultats obtenus dans les deux étapes précitées, proposer des changements susceptibles d'améliorer la prospérité du Québec et, dans une certaine mesure du Canada, en visant spécialement sur le régime d'assurances emploi, le régime de retraite, les mécanismes de requalification professionnelle et finalement, les politiques de reconversion industrielle.

Essayer d'implanter des éléments de cet ensemble institutionnel et politique séparément et dans d'autres environnements sociaux comporte un certain risque d'échec. Mais comme l'adage le dit : « Qui risque rien, n'a rien ». De toute manière, il n'y a peu à perdre car le secteur manufacturier québécois roule présentement sur « quatre pneus crevés ».

Les politiques actuelles liées au marché du travail ne protègent pas suffisamment les emplois. Parmi l'ensemble des provinces canadiennes, le Québec présente probablement le terrain le plus fertile à la montée du principe de la flexisécurité spécialement parce que le syndicalisme y est plus respecté qu'en d'autres lieux ; ce dernier ayant déjà innové socialement. Le Fonds FTQ et le partenariat patronal syndical québécois en sont deux exemples éloquentes. Il est donc opportun d'une part, de compléter une recherche sur les forces et les limites du modèle danois de flexisécurité et d'autre part, de tracer la meilleure voie à suivre afin de développer ce principe innovant au Québec ou au Canada.

ANNEXE 1 : SYNTHÈSE DES CARACTÉRISTIQUES DU SYSTÈME DANOIS DE FLEXISÉCURITÉ

Environnement politique :

- Consensus et soutien de la société pour la réforme du marché du travail
- Acceptation par les partenaires sociaux d'un nouveau revenu restreint

Environnement macroéconomique

- Changement des conditions économiques au niveau international
- Demande interne forte
- Balance externe favorable
- Faible niveau d'inflation

Situation de l'emploi

- Maintien d'un taux élevé d'emploi (autour de 75 %) mais augmentation du nombre de chômeurs indemnisés
- Réduction importante du chômage structurel

Mobilité des travailleurs

- Le système facilite une mobilité élevée des travailleurs

Indemnisation du chômage

- Augmentation notable du taux de compensation avec la réforme de la fin des années 1960
- Allocations financières pour les chômeurs non assurés
- Déclin progressif concernant le taux de compensation
- Faible réduction durant la période passive d'un an sans obligation de recherche d'emploi pour le chômeur suivi d'une période active d'emploi d'une durée maximale de trois ans

Politique « active » du marché du travail

- Dépenses élevées en faveur de la politique de reprise d'emploi
- Ajustements politiques supplémentaires depuis 1979

- Développement de droits et devoirs du chômeur dès le début de la période d'activation (formation, recherche d'emploi,...)

Programmes de formation ou de reconversion

- Accès des travailleurs à des programmes de requalification en coopération avec les acteurs du marché du travail et les organismes éducatifs
- Programmes de reconversion industrielle coordonnés nationalement.